



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N° 17 DU SAMEDI 11/12/2021

Réunion du 6 décembre 2021

Responsable : M. Didier ROTA

Membre : M. Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS FORFAIT

Affaire n°43 – Dossier transmis par la Commission Loisir Poule A

Affaire n°216 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule C

Affaire n°217 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D2 Poule B

DECISIONS

FORFAITS SIMPLES

N°43 – Rencontre n°23820867 du 3 décembre 2021 : Loisir Poule A : RHINS TRAMBOUZE – PARIGNY ST CYR 2

Match perdu par forfait à PARIGNY ST CYR 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (RHINS TRAMBOUZE) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°216 – Rencontre n°24173254 du 27 novembre 2021 : U18 D4 Poule C : LOIRE SORNIN 2 – LE COTEAU 2

Match perdu par forfait à LE COTEAU 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LOIRE SORNIN 2) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°217 – Rencontre n°23733773 du 4 décembre 2021 : U18 D2 Poule B : ST ROMAIN LE PUY – EST ROANNAIS

Match perdu par forfait à EST ROANNAIS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ROMAIN LE PUY) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDES

Amendes pour forfait simple

529289 – PARIGNY ST CYR : 50 €

504499 – LE COTEAU : 30 €

525867 – EST ROANNAIS : 30 €

RAPPEL AUX CLUBS :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.